

Numéro de contrat :

Brasserie de l'escargot

Contrat d'engagement - Saison 2023-24

Les contractants

Le présent contrat est passé entre, d'une part :

- L'Association de brasseurs de la brasserie de l'escargot, producteurs de la bière des Allobroges. 912 avenue Louis Coppel - 74300 THYEZ Demeurant Tel: 0607023708 E-mail: allobroges@hotmail.fr et d'autre part : - L'adhérent de l'AMAP Bières des Allobroges M(me)..... Demeurant Tel: E-mail:

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de bières par les producteurs, dans le respect de la charte d'engagements mutuels, signée au préalable par l'adhérent et les producteurs.

Termes

Calendrier

Le présent contrat est élaboré pour cinq distributions qui auront lieu :

N° d'adhésion Manger Mieux Ici i :.....

le 22 Novembre 2023 et en 2024 les 27 mars, 19 Juin, 11 Septembre et 23 Octobre

Distribution

La distribution aura lieu le Mercredi de 18h à 19h à la Mairie de Mieussy.

Produits	Prix	Livraison 22/11/23	Livraison 27/03/24	Livraison 19/06/24 (la der de l'été attention!!)	Livraison 11/09/24	Livraison 23/10/24	TOTAL
Coffret de Noël 3x 75cl(en valisette)	19 €						
Bière Ambrée 33cl	2,5€						
Bière Blonde 33cl	2,5€						
Bière Blanche 33cl	2,5€						
Bière Brune 33cl	2,5€						
IPA 33cl	2,5€						
Bière Ambrée 75cl	6€						
Bière Blonde 75cl	6€						
Bière Blanche 75cl	6€						
Bière Brune 75cl	6€						
IPA 75cl	6€						
Spéciales aux plantes Surprise du moment							
TOTAL							
TOTAL							

Paiement:

Le paiement des paniers du contrat se fera au choix selon deux modalités :

En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalié de la saison, au	ı mois de Novembre
pour un montant deeuros par chèque ou espèce	

En trois chèques : le premier débité au mois de Novembre représente la moitié du coût de la
saison de€, le second et le troisième pour les deux quarts restants de € ne seront
débités respectivement qu'aux mois de Mars et Août

RAPPEL: le principe de l'AMAP repose sur l'avance au producteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en une fois, sachant que quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis et remis au producteur au moment de la signature du contrat, en Novembre

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de Brasserie de l'escargot et datés à la signature du contrat.

Fait à Mieussy, le		
-	Reçu	€ pour ce contrat
	réglé par : .	
		fois.

signature de l'adhérent signature du producteur

AMAP Brasserie de l'escargot

Saison 2024

REÇU Adhérent

Pour M(me)				
pour confirmation de son engagement d'achat de bières artisanales.				
Lieu de distribution : Mairie de Mieussy pour un montant de : € réglé par : fois.				
Fait à Mieussy, le				
signature du producteur :				
Vos contacts pour la saison :				

Brasserie de l'escargot – 06.07023708 - allobroges@hotmail.fr

amap@mangermieuxici.org

Producteur:

Référent :

L'association Manger Mieux Ici :